



DONNER LE GOÛT DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

**Document synthèse présenté à
la Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'environnement et des ressources naturelles**

par

La municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Québec, le 17 janvier 2012

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les membres de la Commission,

Comme indiqué dans sa lettre d'accompagnement, lorsque nous vous l'avons fait parvenir, le mémoire que nous vous présentons dans le cadre des travaux de la présente Commission, préalablement à la mise en place d'une politique bioalimentaire pour le Québec, est celui que nous avons présenté, en avril 2007, dans le cadre des travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, lesquels travaux, après dépôt du rapport Pronovost, devaient permettre la mise en place d'une semblable politique au printemps ou à l'automne 2008.

C'est là du moins ce qu'il nous était alors permis d'espérer de plein droit et c'est là ce que le gouvernement en place a jugé bon de reporter de semestre en semestre jusqu'à ce jour. Que s'est-il passé à Saint-Marcel-de-Richelieu depuis ce temps qui ait pu tant changer que nous nous soyons vus intéressés sinon obligés de produire un nouveau document. Très peu de choses en fait, nous y reviendrons un peu plus loin, et c'est ce qui explique que nous nous en sommes tenus au déjà écrit qui, de facto, présente toujours tant bien que mal la situation telle qu'elle nous est faite.

Dans ce mémoire, nous présentons notre territoire sous ses différentes composantes biophysiques et socioéconomiques avant de traiter de l'agriculture comme telle et de ses productions végétales et animales. Dans notre exposé oral, nous vous ferons grâce de la lecture détaillé du résumé que nous avons pu en faire dans le présent document pour aller à l'essentiel de nos préoccupations, de nos interrogations et de nos recommandations en lien avec le projet de politique bioalimentaire dont il est ici question.

Nous espérons sincèrement que cette modeste contribution au dossier soit de nature à permettre aux membres de la commission de bien comprendre que cette réalité n'est pas exclusivement propre à la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu mais qu'elle se trouve bel et bien être semblable à celle peut exister pour un ensemble de petites municipalités rurales se trouvant au cœur des milieux d'agriculture intensive au Québec. Nous espérons également que les possibles changements à venir à l'enseigne de l'agriculture québécoise soit de nature à assurer la vitalité et le développement harmonieux de nos milieux de vie en accord avec la politique nationale de la ruralité et les lois portant sur le développement durable, qui existe déjà, et sur l'occupation et la vitalité des territoires, qui reste à venir.

Yvon Pesant, maire

Synthèse des informations sur les composantes biophysiques :

- ❖ Une topographie très majoritairement plane et des sols comptant parmi les meilleurs du Québec rural pour la pratique de l'agriculture;
- ❖ Un réseau hydrographique qui a fait l'objet de nombreuses interventions humaines de manière trop souvent récurrente pour voir au redressement de ses cours d'eau de même qu'à leurs creusages et à leurs nettoyages afin de permettre le bon égouttement de nos terres agricoles, lesquelles sont pratiquement toutes drainées souterrainement;
- ❖ Un couvert forestier qui s'est beaucoup résorbé au fil du temps pour ne plus représenter que moins de 10% de la superficie totale de la municipalité de manière très concentrée dans l'axe de la Yamaska avec des grands boisés qu'on a fragmenté au cours des dernières décennies sans vraiment que l'établissement de haies et la plantation d'arbres compensent, même un peu, les pertes enregistrées à semblable enseigne;
- ❖ Une biodiversité végétale et animale qui, par voie de conséquences pourrait-on dire, s'est considérablement raréfiée en termes d'espèces indigènes tant aux chapitres de l'herpétofaune et de la faune aviaire qu'à ceux des autres espèces animales aquatiques et terrestres comme les poissons et les mammifères de toutes grandeurs

Note : En annexe, se trouve aussi une série de cartes et de photographies aériennes pour imager le propos portant sur ces réalités locales

Synthèse des informations sur les composantes sociales et économiques :

- ❖ Une population et des réalités socio-économiques locales qui veulent que, depuis un demi-siècle, nous avons enregistré une décroissance démographique constante et l'exode rural de notre jeunesse locale éduquée, le maintien d'une population locale moins scolarisée bénéficiant de revenus familiaux beaucoup moins élevés que ceux observés à l'échelle régionale, l'absence d'emplois bien rémunérés et quelques autres difficultés découlant ou pas de ces situations;
- ❖ Une zone agricole décrétée aux multiples interdits qui couvre 99,4% de la municipalité et dans laquelle on a vu disparaître bon nombre de maisons et autres catégories de bâtiments alors que le périmètre d'urbanisation du noyau villageois n'occupe que 32,5 hectares et qu'un petit îlot déstructuré trouvé en bordure de la rivière fait 5,6 hectares avec, l'un comme l'autre, très peu d'espace pouvant encore accueillir des constructions résidentielles, commerciales, industrielles ou autres;

- ❖ Une fonction agricole comptant de moins en moins d'entreprises opérant, pour certaines d'entre elles, sur de grandes surfaces de terrain, plusieurs centaines d'hectares voire 1 000 à 2 000 pour quelques unes, pour la production de grandes cultures commerciales comme le maïs-grain, principalement pour ne pas dire exclusivement, alors que d'autres fermes toujours moins nombreuses s'occupaient également de l'élevage de porcs (8), de veaux de grains (3), de vaches laitières (2) et d'autres espèces animales variées en nombre très restreint
- ❖ Des fonctions industrielles et commerciales qui, dans le noyau villageois, comptaient :

- deux entreprises de salaison et de commerce en gros de concombres (6),
- trois entreprises de transport de lait et de vrac (7)
- Un garage de mécanique automobile (2)
- une épicerie-dépanneur avec station-service et bureau de poste (2),
- une boucherie (2),
- un atelier de créations artisanales (2),
- un commerce de produits de santé (1)
- un salon de coiffure (1),
- un atelier de débosselage (1)
- un électricien (1)

et qui, dans la zone agricole permanente comptaient :

- une entreprise de production et de commerce de gazon cultivé (3),
- une entreprise spécialisée en aménagement paysager (4),
- un atelier de design de mode (2),
- une petite ébénisterie-menuiserie (1),
- trois entreprises de transport de grains et de vrac (14),
- un garage de mécanique automobile de base (2),
- une piste de course pour motos et autos (1)
- un commerce de vente de produits alimentaires (1)

Note : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'emplois permanents en équivalent temps complet (ETC). Il importe aussi de mentionner que les entreprises spécialisées en production de gazon et en aménagement paysager emploient également un bon nombre de travailleurs saisonniers (± 40 au total entre les mois d'avril et novembre).

- ❖ Une fonction institutionnelle et de services publics qui comprenait :
 - une école verte Bruntland accueillant environ 35 enfants dans des classes jumelées
 - une bibliothèque municipale et club internet à même l'école
 - un bureau municipal à même l'école
 - une église

- un comptoir de caisse populaire
- une caserne de pompiers et
- une résidence pour personnes âgées

Synthèse des informations sur l'agriculture marceloise :

- ❖ Au printemps 2007, le moral des troupes chez les producteurs agricoles était à son plus bas niveau
- ❖ Du côté municipal, on s'interrogeait très sérieusement sur l'impact sur la communauté locale de la situation difficile faite aux agriculteurs
- ❖ 85% du territoire municipal était cultivée pour la production de cultures commerciales dont celle du maïs-grain, dans une très forte proportion
- ❖ Les productions céréalières d'autres types (blé, orge, etc.), maraîchères (concombres, pois, fèves, etc.) et fourragères (foin, maïs d'ensilage, etc.) occupaient de faibles superficies
- ❖ La production de gazon en plaques se pratiquait sur quelques centaines d'hectares, pour beaucoup dans des municipalités voisines de la nôtre, mais contribuait à la création d'emplois chez nous.
- ❖ Au chapitre des productions animales, la municipalité comptait 8 emplacements d'élevage porcin, 3 d'élevage de veaux et 2 de vaches laitières avec quelques autres types d'élevage de très petite dimension (bovins de boucherie, chevaux, moutons, chèvres, poules et poulets, etc.).
- ❖ La question agroenvironnementale constituait également un important sujet de préoccupation eu égard aux problèmes d'érosion hydrique et éolienne de nos très bons sols agricoles

Données actualisées

Que s'est-il passé entre avril 2007 et nos jours, qui puisse faire que la situation que nous avons alors présentée à la CAAAQ puisse avoir évolué dans un sens ou dans l'autre?

La situation générale reste sensiblement la même, globalement. La décroissance démographique a continué de se poursuivre avec une population locale dont le nombre de citoyens est passé de 630 à 550, désormais. Assez paradoxalement, toutefois, le nombre d'enfants fréquentant notre école primaire a quant à lui augmenté pour se situer au-dessus de la quarantaine pour l'année scolaire 2011-2012. Comme quoi il n'y a pas que la terre qui soit fertile chez nous. Il demeure que cette situation demeure précaire et nous oblige à diverses formes de collaboration et prise en charge locale de programmes spéciaux.

Tout aussi globalement, c'est l'agriculture spécialisée dans la production de cultures commerciales qui demeure notre principale activité économique toujours aussi peu génératrice d'emploi et de richesse collective quand on ramène son tout comparatif à l'échelle des hectares cultivés. Et quant à lui, notre environnement agricole conserve toujours cette même signature agraire qui veut qu'on y trouve des terres planes, des sols fertiles et des cours d'eau rectilignes qui s'encaissent en gagnant la Yamaska, lesquels sols et plans d'eau restent à être mieux protégés contre les affres des différentes formes d'érosion éolienne ou hydrique

Dans notre noyau villageois, il en va ainsi :

- ❖ Notre comptoir de caisse populaire n'existe plus et nous n'avons pas de guichet automatique pour compenser, même mal, cette perte
- ❖ Une de nos deux entreprises de salaison et de commerce en gros de concombres est à vendre alors que l'autre dispose d'installations qui suffisent amplement au maintien de ses affaires commerciales dans le domaine
- ❖ Le plus important garage local de mécanique en tous genres a fermé ses portes
- ❖ L'ancien presbytère, qui servait alors à des fins d'hébergement de personnes âgées, puis de personnes en difficulté de parcours, est maintenant devenu une résidence familiale
- ❖ La boucherie locale s'est spécialisée dans le service de débitage et a grandement délaissé le service de vente au détail de ses viandes et mets préparés
- ❖ Le propriétaire de l'épicerie-dépanneur attend toujours de connaître du ministère des Transports du Québec (MTQ) les finalités du projet de modification du tracé de la route 239, prévu pour 2013, avant de prendre ses décisions d'affaires
- ❖ La municipalité se prépare à aller de l'avant, en 2013 également, avec le projet d'établissement d'un réseau d'égouts sanitaire (nouveau) et pluvial (remplacé) à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation ce qui, en combinaison avec le projet

- du MTQ, aura pour effet de créer beaucoup de nuisances au trafic agricole et commercial avec grosse machinerie et gros camions-remorques.
- ❖ La garderie familiale qui se trouvait en zone agricole est venue s'installer au cœur du village

Dans la zone agricole proprement dite :

- ❖ Une de nos deux fermes laitières restantes a cessé ses opérations alors que ses propriétaires ont choisi de s'orienter vers la production avicole de poulets
- ❖ Une entreprise naisseur-finisserie de production porcine a profité du programme fédéral pour arrêter temporairement ses opérations sans que nous sachions vraiment s'il sera question pour ses propriétaires d'y revenir alors qu'une autre spécialisée dans l'engraissement a investi dans la construction de deux pouponnières sur un nouveau site d'élevage.
- ❖ La production maraîchère et plus particulièrement celle des concombres, une spécialité locale de naguère, est complètement disparue de nos lieux
- ❖ La production fourragère se résume désormais à sa plus simple expression
- ❖ La monoculture du maïs-grain OGM se fait de plus en plus omniprésente
- ❖ Les abords de nos cours d'eau restent non aménagés même si on y observe largement le respect de la bande d'un mètre de largeur sur le replat du talus
- ❖ Des arbres ont été plantés sur une rangée autour de quelques bâtiments d'élevage porcin
- ❖ Des droits d'exploration ont été concédés à des entreprises gazières pour une éventuelle exploitation des gaz de schiste sur le territoire agricole local
- ❖ Le pont de la route 239 permettant la traversée de la rivière Yamaska entre Saint-Marcel et Saint-Aimé sera complètement fermé entre le 1^{er} novembre 2012 et la fin juin 2013 ce qui créera beaucoup d'inconvénients à tout le monde et plus particulièrement aux producteurs agricoles qui possèdent et/ou exploitent des terres de chaque côté

Préoccupations, interrogations et recommandations locales

Compte tenu de ces constats et de l'analyse sommaire que nous pouvons en faire quant à leurs résultats et leurs impacts sur notre trame sociale, sur notre économie locale et sur notre environnement comprenant nos paysages, voici ce qui constitue nos principaux points de préoccupation ou d'interrogation et ce qui nous apparaît être important de réfléchir quand il est question du développement agricole et agroalimentaire dans un territoire comme le nôtre.

Il nous importe que l'agriculture marceloise puisse se diversifier tant en termes de productions que d'activités lui étant intrinsèques ou connexes. C'est là, croyons-nous, la meilleure façon d'assurer la vitalité de notre communauté comme le voudrait si bien la politique bioalimentaire à venir, tel qu'énoncé dans le livre vert que le gouvernement du Québec a préparé à notre intention.

Dimension des fermes (et des équipements)

Le fait que des producteurs agricoles, très bons entrepreneurs et brillants gestionnaires ou pas, au demeurant, s'approprient de très grandes surfaces de terrain pour y produire des grandes cultures commerciales sur des sols fertiles aux multiples potentiels fait en sorte que, avec la propriété des lieux, la richesse foncière est concentrée dans les mains affairées de très peu de gens qui investissent des fortunes dans l'acquisition d'équipements agricoles surdimensionnés.

La lecture que nous faisons de cette situation est à l'effet qu'on est très peu générateur de revenus bruts à l'hectare cultivé, d'emploi et de richesse collective ce faisant. Par surcroît, ces unités d'exploitation deviennent difficilement transférables parce que faisant souvent l'objet d'une forme ou d'une autre de surcapitalisation quand ce n'est pas de surendettement.

Il y a donc lieu de s'interroger s'il ne faudrait pas adopter des mesures comme celles qui peuvent exister en d'autres contrées et qui veulent que des individus ou des corporations se voient limités en matière d'acquisition de la propriété foncière.

Financement des entreprises

Il nous apparaît que, dans un environnement agricole comme le nôtre, la Financière agricole du Québec et Financement agricole Canada, en lien étroit avec les institutions prêteuses (banques et caisses), sont beaucoup plus portés à soutenir le développement des entreprises prospères et spécialisées en cultures commerciales qui n'ont de cesse de grossir. Selon notre propre appréciation de la chose, ces organismes gouvernementaux ou

paragouvernementaux, c'est selon, s'interrogent somme toute assez peu sur l'impact social et économique de ce modèle de développement agricole.

Nous nous demandons s'il peut être possible que, à la FADQ comme à FAC, on accepte de cautionner le financement de semblables entreprises jusqu'à un certain seuil au-delà duquel les propriétaires entrepreneurs seraient laissés à eux-mêmes pour négocier des ententes de crédits avec les institutions financières que sont les banques et les caisses du mouvement Desjardins.

Par ailleurs, nous souhaitons hardiment que le financement des entreprises soit toujours plus facilement accessible pour celles dont les opérations visent la diversification des activités, l'accord d'une valeur ajoutée et la création d'emplois stables autant dans le domaine de la production que dans ceux de la transformation et de la commercialisation des produits.

Assurances agricoles

Il en va beaucoup de même pour ce qui peut avoir trait aux programmes d'assurance récolte ou, plus spécialement, d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Cela vaut tout autant pour une production végétale comme celle du maïs-grain comme culture commerciale que pour une production animale comme celle du porc, qui sont les principales productions trouvées chez nous. Pour nous, il en va comme cela a pu être discuté dans le rapport préparé par monsieur Michel R. Saint-Pierre. Un rapport aucunement lu par la grande majorité de nos producteurs agricoles encore à ce jour, soit dit en passant.

Pour assurer la diversification et la mise en valeur bonifiée de nos terres et sols agricoles, les programmes d'assurances agricoles doivent effectivement être ouverts à l'ensemble des productions. De plus, selon nous, ces programmes devraient comporter des limites qui font que, au-delà d'un certain seuil, il appartiendrait au producteur investisseur et spéculateur d'assumer seul les risques associés à sa manière de gérer ses affaires, avec ou sans assurances à ses frais.

Zonage agricole

Le territoire municipal reste toujours zoné agricole à 99,4% et nous trouvons important que notre ressource naturelle première qui est notre bon sol et les activités inhérentes à l'agriculture demeurent bien protégés dans l'ensemble. Toutefois l'application très rigide et restrictive de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) empêche la réalisation de projets qui seraient structurants et porteurs de développement économique et social chez nous.

Cela a même été jusqu'à empêcher la réalisation de projets de nature exclusivement agricole comme la construction de deux bâtiments d'élevage de veaux de grain. Sur recommandation de l'Union des producteurs agricoles, qui plus est. Sous prétexte que cela contreviendrait au maintien de l'homogénéité du territoire agricole dans une municipalité comme la nôtre, soit disant.

Nous croyons sincèrement qu'il pourrait être permis de construire quelques résidences en bordure de nos chemins publics, le long desquels il en est disparu quelques dizaines depuis quatre ou cinq décennies, sans que cela cause de préjudice sérieux à l'agriculture locale. On devrait aussi pouvoir autoriser certains usages autres qu'agricoles en des lieux ou dans des bâtiments désaffectés où il peut être établi et convenu localement que cela ne nuirait pas à l'agriculture.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec devrait aussi se donner de nouveaux critères d'analyse et prendre en considération la vitalité ou, a contrario, la dévitalisation des communautés.

Monopole de l'Union des producteurs agricoles (UPA)

Il n'appartient certes pas au monde municipal de trancher la question de l'intérêt ou non de conserver ou pas le syndicat unique pour défendre les intérêts du monde agricole. Mais il lui revient jusque dans une certaine mesure de prendre acte de ce qui se passe à cet enseigne sur le territoire local.

À Saint-Marcel-de-Richelieu comme dans les municipalités avoisinantes, comme a pu le constater monsieur le ministre Corbeil lors de sa rencontre avec des producteurs agricoles du coin, le 13 décembre dernier à Saint-Louis, ces derniers disent être assez intelligents et capables de choisir l'organisme qui leur convient pour les représenter auprès des instances gouvernementales et autres et pour commercialiser leurs produits comme bon leur semble.

Environnement, paysage et biodiversité

Les activités agricoles trouvent une forte signature sur un territoire aussi intensivement exploité que le nôtre. La grande planéité des lieux a favorisé la mécanisation des opérations culturales qui, à son tour, avec des équipements toujours plus gros et lourds, a tacitement commandé l'élimination des haies naturelles et des chemins de fermes puis des fossés de ligne et raies de curage. Tant et si bien qu'on se retrouve avec une plaine agricole aux horizons perdus qui, malgré son charme relatif, n'en comporte pas moins une déqualification certaine de la trame paysagère et plusieurs types de problèmes agroenvironnementaux, dont l'érosion éolienne, la compaction et l'érosion hydrique des sols et la perte de biodiversité ne sont pas les moindres.

Nous trouvons heureux que, tel que mentionné dans le livre vert, la future politique bioalimentaire du Québec accordera une attention particulière à tout ce qui a trait à l'environnement, au paysage et à la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et de ses bénéfices environnementaux. Aussi croyons-nous important que toute forme d'aide technique et financière accordée aux agriculteurs s'articule autour de l'écoconditionnalité et comporte des notions d'éducation et de formation sur les bienfaits de la protection de l'environnement pour l'entreprise, pour soi-même, pour les siens et pour les générations futures.

Boisés et haies

À Saint-Marcel-de-Richelieu, il reste moins de 10% du territoire local sous couvert forestier, lesquels 10% se retrouvent dans l'axe de la rivière Yamaska avec des boisés fragmentés qu'on a ouvert de part en part en certains endroits et en pleine orientation des vents dominants. De manière progressive et récurrente nous observons des phénomènes d'érosion éolienne de nos sols agricoles qui, en certaines occasions, prennent une grande ampleur.

Nous avons aussi à faire avec des demandes pour procurer le découvert par l'abattage sur 5 mètres de largeur des arbres trouvés en interface entre la forêt et un lot cultivé. Ce qui ne devrait se faire que si il est clairement démontré que l'exploitant du lot cultivé subit un préjudice sérieux.

Les ministères et organismes concernés doivent tout mettre en œuvre pour promouvoir la protection intégrale des boisés restants dans un milieu comme le nôtre, d'une part, et pour stimuler l'établissement et l'entretien de haies brise-vent et brise-odeurs aux endroits stratégiques, d'autre part. Le gouvernement doit aussi voir à ce que les inspecteurs et autres officiers municipaux concernés par ce type de dossier reçoivent une formation spécialisée eu égard aux arbres, aux haies et aux boisés pour ne plus beaucoup parmi eux appliquent trop bêtement le règlement sur le découvert.

Cours d'eau

Le monde agricole et le monde municipal, pour trop encore, semblent avoir oublié qu'un cours d'eau est un système écologique bien avant d'être un égout pluvial pour assurer le bon égouttement de terres agricoles drainées souterrainement ou pas. Nous avons à intervenir trop souvent de manière récurrente pour voir au creusage ou au nettoyage de nos cours d'eau que nous avons si bien redressés de longue date.

Nous croyons que nous avons à repenser complètement nos façons de faire en matière d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et de leurs abords pour leur reconferer ce rôle primordial qui leur revient au chapitre de la biodiversité. Il y a tout lieu de se demander s'il ne faudrait pas plutôt aborder la réalisation des futurs travaux sur nos

émissaires agricoles sous l'angle de la végétalisation des berges et de la mise en place de tous les autres types de mesures (empierrement, seuils dissipateurs d'énergie, passes à poissons, etc.) qui permettraient la stabilisation des talus et des lits, l'empêchement de l'érosion, le rafraîchissement de l'eau et sa colonisation par des espèces aquatiques indigènes.

Si rien ne change à cette enseigne à plus ou moins brève échéance, il faudra peut-être aussi qu'on en arrive à trouver une nouvelle formule de paiement des coûts de réalisation des travaux de creusage et nettoyage par trop répétitifs directement par ceux et celles qui contribueraient tout aussi répétitivement à la charge en sédiments et autres produits contaminants. On pourrait aussi cesser de rembourser les 70% de taxes qui leur seraient alors directement chargées. On peut aussi penser à l'appropriation des cours d'eau eux-mêmes et de leurs bandes riveraines par l'appareil étatique comme étant un bien collectif dont il faudrait savoir prendre soin collectivement.

Gaz de schiste

Quand nous avons soumis notre mémoire à la CAAAQ, en avril 2007, le gouvernement du Québec avait déjà concédé à très vil prix des droits d'exploration à des compagnies gazières et pétrolières d'ici et d'ailleurs dans le monde, sans que nous le sachions et sans que l'on prenne soin de nous en informer. Quand nous avons pris connaissance de la chose, on nous a parlé de gaz naturel et il nous aura fallu attendre au printemps 2010, pour que la bulle du gaz de schiste et de ses fracturations hydrauliques nous éclate au visage. On connaît la suite de l'histoire même si on n'en connaît pas la fin.

Notre municipalité a produit un mémoire sur le sujet, lequel a été présenté au BAPE le 18 novembre 2010. Nous invitons les membres de la commission à prendre connaissance de ce document pour comprendre que nous ne voulons en aucune manière que cette industrie vienne installer ses pénates chez nous. Pour nous, il s'agit là d'un dossier pourri, très pourri, même, politiquement, socialement, environnementalement, agricole et géotechniquement parlant. Nous l'avons mentionné au BAPE, nous l'avons répété au comité de l'évaluation environnementale stratégique (EES) et nous vous le réitérons.

Les représentants des compagnies en consortium qui détiennent ces droits d'exploration à Saint-Marcel-de-Richelieu nous laissent savoir que les sites d'exploitation gazière, s'il devait en être, comprendraient quelque 8 puits horizontaux et se trouveraient à environ 2 kilomètres les uns des autres. Nous n'osons pas imaginer ce qu'il pourrait en être pour l'agriculture locale si un tel scénario devait voir le jour chez nous, en pleine plaine dénudée, dans les meilleures terres agricoles du Québec et en milieu habité, avec tout plein de gazoducs sillonnant nos terres ou longeant nos chemins publics. Devant ou derrière nos maisons, on ne sait pas trop.

Nous demandons au gouvernement du Québec de décréter un moratoire et de ne pas autoriser ce type de développement dans un environnement agricole comme le nôtre.

Conclusion

Donner le goût de Saint-Marcel-de-Richelieu est le titre que nous avons donné au document synthèse que nous vous présentons ici parce que nous voulons que nos terres agricoles soient mises en valeur de manière à en tirer le meilleur profit possible tout en faisant en sorte que notre environnement local soit attrayant et attractif. Nous croyons que c'est par le biais de la diversification des productions et des activités agricoles de nos entrepreneurs locaux que nous serons les mieux à même de tirer notre épingle du jeu, socialement et économiquement parlant.

Une agriculture respectueuse de l'environnement et contributrice au paysage qui fournit des produits sains est un élément fondamental pour une société qui se responsabilise et qui s'engage à la soutenir pour mieux en jouir. Pour nous, une telle agriculture constitue également un héritage d'importance majeure à laisser aux générations à suivre. C'est là ce que nous nous souhaitons collectivement et c'est là ce que nous demandons au gouvernement du Québec de cautionner et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'aider techniquement et financièrement au plein développement de tous ses potentiels.

Cela dit et écrit, nous tenons à remercier les membres de la Commission pour l'attention que vous saurez porter à tout ce qui aura pu vous être présenté sous une forme ou sous une autre pour faire en sorte que la prochaine politique bioalimentaire du Québec en soit une qui permettra au monde agricole de bien vivre de ses activités, qui permettra au monde rural non agricole de bien profiter de ce voisinage avec une agriculture pratiquée en harmonie avec son milieu et qui permettra à l'ensemble de la population québécoise de s'engager à bien manger les produits locaux et régionaux québécois parce qu'elle se sera donnée le goût du Québec.

